



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du mardi 10 juin 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.2.3), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.2)

Etaient absents : M. Jean-Paul MICHAUD, M. François LOPEZ, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mandants : F. LOPEZ, D. HUOT (à partir du 3.1), P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

Mandataires : F. PRESSE, C. BARTHELET (à partir du 3.1), D. HUOT (jusqu'au 1.2.3), Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), JY. PRALON (à partir du 1.2.1)

**CRR - Partenariat 2014 avec l'association Jazz in MARCIAC
pour l'organisation de stages de formation
à destination des élèves du conservatoire du Grand Besançon**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Actions pédagogiques » Budget annexe CRR	Montant prévu au BP 2014 : 225 500 € Montant de l'opération : 1 160 €

Résumé :

Dans le cadre de son projet d'établissement, le CRR du Grand Besançon a créé en 2008 le département Jazz - Musiques actuelles afin de compléter son offre d'enseignement au regard du label des conservatoires classés CRR.

Depuis 6 ans, la classe de jazz du CRR a formé des musiciens, dont deux sont actuellement en 3^{ème} cycle (un saxophoniste et une chanteuse).

Suite à une annonce faite dans tous les conservatoires de France par l'association JAZZ in MARCIAC concernant un nouveau stage d'orchestre de jazz pour des élèves de 3^{ème} cycle, deux élèves du CRR ont été sélectionnés.

Une convention doit être signée afin de contractualiser, entre le CRR, l'Association JAZZ in MARCIAC et les étudiants, les modalités d'organisation de ce stage qui constitue une formation en complément de l'enseignement reçu au CRR.

Le département Jazz - Musiques actuelles du CRR a pris son essor en 2012 avec de nouveaux recrutements pour de nouvelles disciplines. Il propose deux pôles : jazz et musiques actuelles amplifiées.

Depuis 6 ans, la classe de jazz du CRR a formé des musiciens, dont deux sont actuellement en 3^{ème} cycle (un saxophoniste et une chanteuse).

L'association JAZZ in MARCIAC a diffusé à tous les conservatoires de France son nouveau stage dans le cadre de son festival. Cette année, le projet pédagogique du stage est le travail en orchestre de jazz. Il s'adresse aux élèves de 3^{ème} cycle des conservatoires. La sélection est faite sur enregistrement audio.

Le CRR du Grand Besançon a proposé deux candidatures d'étudiants en 3^{ème} cycle du département Jazz - Musiques actuelles. Le comité de direction du stage a sélectionné ces deux élèves du CRR.

Dans le cadre de leurs études, les élèves de ce département peuvent avoir des compléments de formation pris en charge par le CRR. Une convention doit être signée afin de contractualiser, entre le CRR, l'Association JAZZ in MARCIAC et les étudiants, les modalités d'organisation de ce stage qui constitue une formation en complément de l'enseignement reçu au CRR.

Cette sélection participe au rayonnement et à la notoriété de l'enseignement du CRR, et de surcroît est une très belle opportunité d'évolution artistique pour les étudiants du conservatoire.

Cette année le stage JAZZ in MARCIAC sera encadré par des musiciens d'envergure internationale qui sont les figures du jazz français et européen.

Les étudiants sélectionnés formeront un orchestre de jazz et joueront dans le cadre du festival.

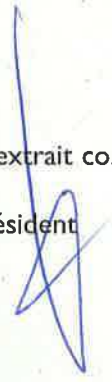
La participation financière aux frais pédagogiques est de 580 € par personne, soit 1 160 € à la charge du Grand Besançon pour les deux étudiants du CRR.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association JAZZ in MARÇIAC et 2 étudiants du CRR,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 18 JUN 2014

Entre :

L'association JAZZ in MARCIAC (déclaration d'activité enregistrée sous le n°73 32 00326 32 auprès du Préfet de Région de Midi-Pyrénées), située au 19 place de l'Hôtel de Ville - 32230 MARCIAC, représentée par son Président Jean-Louis GUILHAUMON,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité par délibération du Bureau du 10 juin 2014, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON

Au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon et pour les stagiaires : Florent ORMOND (saxophone soprano), et Alexandra PAPUC (chanteuse), étudiants au CRR.

Est conclue une convention de formation professionnelle en application de l'article L.920-13 du Code du Travail.

Article 1 - Objet

En exécution de la présente convention, l'association JAZZ in MARCIAC s'engage à organiser l'action de formation intitulée « stages festival 2014 ».

Article 2 - Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie de projet professionnel prévue par l'article L.900-2 du Code du Travail.

Elle a pour objectif de perfectionner les acquis techniques, de faire connaître ou d'approfondir la connaissance des différents styles de jazz qui existent, d'avancer dans la pratique de l'improvisation musicale et d'enrichir son répertoire par la pratique collective.

A l'issue de la formation, une attestation de présence assidue à la formation pourra être délivrée aux stagiaires.

Sa durée est fixée à 8 jours, du 29 juillet au 5 août 2014, un concert sur la scène du festival bis étant prévu le 6 août 2014.

Le programme de l'action de formation consiste en un stage de saxophone et chant, culture rythmique et harmonie réparti sur deux heures de cours quotidiens par session de trois jours, des heures d'atelier en petit groupe ou pratique d'ensemble, une jam session, trois master classes avec des musiciens renommés, une conférence sur un thème spécifique, la programmation sur la scène du festival bis et l'accès aux concerts des différents artistes programmés dans le cadre du festival.

Article 3 - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de mieux suivre l'action de formation susvisée et d'obtenir les résultats escomptés, les stagiaires sont informés qu'il est nécessaire de posséder le niveau suivant à l'entrée de celle-ci :

- bon niveau technique instrumental ou vocal,
- maîtrise des bases d'improvisation,
- maîtrise de l'harmonie avec la connaissance des enchaînements et gammes des sons courants,
- lecture à vue des partitions souhaitée,
- sélection sur écoute d'un support musical.

Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action aura lieu du 29 juillet au 5 août 2014. Elle se déroulera au collège de Marciac, chemin de Ronde, 32230 MARCIAC. Le 6 août, les stagiaires se produiront sur la scène du festival bis Jazz In Marciac.

Elle est organisée pour un effectif restreint de stagiaires, incluant la participation de quelques élèves des Ateliers d'Initiation à la Musique de Jazz (AIMJ) du collège de Marciac.

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre sont les suivants :

- techniques : mise à disposition d'une salle équipée en sonorisation, micros, piano et batterie,
- pédagogique : cours dispensés par Eric BARRET et Isabelle CARPENTIER (instrument, voix), Laurent CUGNY (harmonie) et Christian SALUT (culture rythmique),
- contrôle des connaissances : une audition est faite en début de stage pour déterminer trois groupes de niveau afin de mieux approfondir la formation.

Article 5 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature de la présente convention, le(s) stagiaire(s) a/ont un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il(s) en informe(nt) l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au(x) stagiaire(s).

Passé ce délai, les stagiaires s'engagent à participer à l'intégralité du stage, sauf cas de force majeure (cf. article 7).

Article 6 - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 580 € net pour chaque stagiaire.

Une facture sera établie au CRR à la fin de la formation et sera accompagnée de la feuille de présence.

Article 7 - Interruption du stage

La convention ne peut être résiliée après acceptation sauf cas de force majeure reconnu (décès, accident grave, hospitalisation). JAZZ in MARCIAC remboursera intégralement la somme versée pour la participation au stage.

Article 8 - Cas de différend

La présente convention est soumise à la législation française. Au cas où des difficultés surviendraient entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, celles-ci s'engagent à d'abord coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable au litige.

A défaut, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour JAZZ IN MARCIAC
Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON

Les stagiaires :

Florent ORMOND

Alexandra PAPUC